

OBSERVATOIRE
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL
BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN
BRUSSEL

Synthèse de la table ronde

RAPPORT BRUXELLOIS
SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ

2012



Commission communautaire commune

Rapports bruxellois sur l'état de la pauvreté

Le contenu du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté a été défini dans l'ordonnance du 20 juillet 2006 « relative à l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale ». L'Observatoire de la Santé et du Social s'est vu confier la responsabilité de son élaboration.

Cette ordonnance établit que le rapport sur l'état de la pauvreté doit paraître sur une base biennale et être composé de 5 parties : le Baromètre social (annuel), le Rapport thématique, les Regards croisés (contributions externes), le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté et la Synthèse de la table ronde. Sur base de ces différents cahiers, l'Assemblée réunie formule des recommandations par rapport à la lutte contre la pauvreté.

La présente Synthèse de la table ronde est le dernier volet du **Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012** :

- ☞ Baromètre social
- ☞ Rapport thématique :
 - Partie I : Rapport thématique « Jeunes en transition, adultes en devenir »
 - Partie II : Résumé de la recherche-action « La majorité, un passage redouté ? »
 - Partie III : Regards croisés
- ☞ Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté
- ☞ **Synthèse de la table ronde**

Les différents rapports sont disponibles gratuitement sur le site web de l'Observatoire (www.observatbru.be)

Le contenu de ce rapport peut être repris, moyennant une citation claire de la source.

Veillez citer la synthèse de la table ronde de la manière suivante :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2013) ***Synthèse de la table ronde, rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012***, Commission communautaire commune : Bruxelles.

COLOPHON

Auteurs :

Sarah LUYTEN
Laurence NOËL

Numéro de dépôt :

D/2013/9334/31

Pour de plus amples informations :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Commission communautaire commune

Avenue Louise 183 – 1050 Bruxelles

Tél. : 02/552 01 89

observat@ggc.irisnet.be

www.observatbru.be

Sarah LUYTEN

Tél. : 02/552 01 53

sluyten@ggc.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui se sont montrées disposées à prendre part à cette table ronde.

Nous remercions en particulier les membres du Collège réuni de la CCC compétents pour l'aide aux personnes, et leurs représentants, pour l'introduction et la présentation du plan d'action bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012, les chercheurs (Xavier Briké et Yolande Verbist) de la recherche-action « La majorité, un passage redouté? » pour la présentation de leur recherche et les membres du panel qui ont montré leur travail avec les jeunes adultes : Tina Martens (CPAS de Molenbeek-Saint-Jean), Lieven Monserez (Group Intro), Maïté Stiévenart (@ home 18-24), Jacqueline Maun (Abaka) et Fatima Zaitouni (SOS Jeunes).

L'équipe de l'Observatoire

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
I. Le Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012 : un accent sur les jeunes adultes	7
1. Rapport thématique : Jeunes en transition, adultes en devenir	8
1.1 La transition vers l'âge adulte	8
1.2 Les jeunes et le « secteur social »	9
1.3 Leviers	9
1.4 Créativité, moment créatif	10
1.5 Besoin de confiance mutuelle et de ponts et de coordination	10
1.6 Une période « turbulente »	11
2. La majorité, un passage redouté ?	12
2.1 « Jeunes d'ici? »	12
2.2 « Jeunes de là-bas? »	15
3. Le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté	17
3.1 Organisation du plan d'action	17
3.2 Rapport sur l'état de la pauvreté	18
3.3 Les 5 axes stratégiques du plan d'action	19
II. Travailler avec des jeunes adultes : quelques exemples pratiques	21
1. Les jeunes adultes et le CPAS – le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean	22
1.1 Points forts de l'aide pour jeunes adultes au CPAS	22
1.2 Difficultés de l'aide aux jeunes adultes au CPAS	24
1.3 Insertion socio-professionnelle à partir du CPAS	25
2. Les jeunes adultes dans l'aide à la jeunesse – SOS jeunes – Quartier Libre et Abaka	27
2.1 Le fonctionnement de SOS Jeunes et d'Abaka	27
2.2 Guidelines pour le travail avec les jeunes	27
2.2.1 Accueil inconditionnel 24h/24	27
2.2.2 Des activités prétextes	28
2.2.3 Accompagnement	28
2.2.4 Un toit comme moyen d'action	29
3. Les jeunes adultes en maison d'accueil – @home 18-24	30
3.1 Cinq aspects positifs	31
3.2 Cinq difficultés	31
4. Insérer les jeunes adultes sur le marché du travail – Groep Intro	33
4.1 Les trois grands principes de Groep Intro	33
4.1.1 Un travail intégral et intégré	33
4.1.2 Collaborer et travailler en fonction des groupes cibles	33
4.1.3 Se baser sur les forces plutôt que sur les plaintes	34
4.2 La polyvalence de Groep Intro	34
4.3 Donner aux jeunes une place au sein de Groep Intro	35
III. Pistes de travail évoquées lors de la table ronde	36
ANNEXE I: PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE	37

INTRODUCTION

A l'occasion de la publication de chaque Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, une table ronde est organisée en vue d'examiner publiquement les conclusions du rapport avec l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif est de formuler de nouvelles pistes de travail qui pourraient alimenter le débat parlementaire et inciter l'action politique dans la lutte contre la pauvreté.

La table ronde a eu lieu le 1^{er} octobre 2013 et a réuni 130 personnes, dont des responsables politiques, des décideurs politiques locaux, des responsables d'associations ayant collaboré au rapport thématique et des assistants sociaux.

La journée a débuté avec une présentation des principales constatations contenues dans les différents cahiers du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012. Les membres du Collège réuni de la Commission communautaire commune compétents pour l'aide aux personnes ont présenté les principaux axes du Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2012. Ensuite, la parole a été donnée à un panel d'organisations sur le terrain qui ont chacune eu l'occasion de détailler leur vision sur le travail avec les jeunes adultes vivant dans la pauvreté : le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, Groep Intro, @home 18-24, Abaka et SOS Jeunes.

La présente Synthèse de la table ronde reprend les principales conclusions du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2012 et résume les interventions des membres du panel et les réactions de la salle.

I. LE RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2012 : UN ACCENT SUR LES JEUNES ADULTES

En préambule, quelques chiffres qui donnent une indication sur la problématique de la pauvreté chez les jeunes adultes bruxellois : le taux de chômage des jeunes est de 36 % (le double de celui des 18-64 ans) ; une part importante des jeunes bruxellois est peu qualifiée (ainsi, près d'un homme sur quatre et d'une femme sur six quitte les bancs de l'école sans avoir obtenu le CESS) ; toujours plus de jeunes adultes doivent s'adresser au CPAS suite à des problèmes financiers graves (7% des jeunes bruxellois perçoivent un revenu d'intégration ou un revenu d'intégration sociale et près d'un tiers d'entre eux sont étudiants à temps plein). Les inégalités sociales en matière de santé ont la vie dure: si 92% des jeunes adultes qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur se sentent en bonne santé, cela tombe à 80% chez les jeunes qui ont au maximum, obtenu le CESS. Le nombre de jeunes sans abri continue à augmenter : en 2010, 445 jeunes trouvaient refuge pour au moins une nuit dans un des 23 centres d'accueil agréés qui participent à l'enregistrement central organisé par la Strada¹. Ces chiffres concernant les jeunes adultes doivent être vus dans le contexte d'une métropole, où une grande partie de la population vit dans la pauvreté. La problématique de la pauvreté y apparaît dans toutes les tranches d'âges.

Les jeunes en passe de devenir adultes (les parents de demain) se retrouvent face à des étapes importantes de la vie impliquant un risque accru de pauvreté : vivre seul, fonder une famille, chercher un travail, s'assurer un revenu. Dans ces démarches, ils doivent assumer des responsabilités qu'ils n'avaient pas lorsqu'ils étaient mineurs. Toutefois, tout le monde ne dispose pas des moyens, du temps et de l'appui nécessaires pour réaliser ces transitions. Dans ce contexte, les jeunes qui vivent en situation de pauvreté sont non seulement confrontés à des difficultés matérielles (manque d'argent ou d'un bon logement, mauvaises conditions de vie, etc.), mais ne disposent souvent pas non plus d'un accompagnement ou d'un soutien suffisants. De plus, le manque de confiance en soi et de perspectives d'avenir jouent des tours à de nombreux jeunes.

Cela engendre une situation paradoxale : c'est justement des jeunes les plus vulnérables qu'on exige le plus, dans ce contexte difficile. Ces jeunes doivent assumer leurs responsabilités et être autonomes immédiatement, là où d'autres peuvent vivre ce processus à un rythme beaucoup plus lent.

¹ La Strada est le Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri

1. Rapport thématique : Jeunes en transition, adultes en devenir

Le Rapport thématique 2012 comprend trois grands volets:

- la **partie I « Jeunes en transition, adultes en devenir »**, est le cahier thématique du Rapport bruxellois sur l'état de pauvreté proprement dit. Il dresse un portrait des jeunes adultes bruxellois en transition dans différents domaines de vie et de leur risque de tomber dans la pauvreté, à l'aide de statistiques, d'entretiens avec des travailleurs sociaux et de focus groupes avec les jeunes
- la **partie II « La majorité, un passage redouté »** propose un résumé d'une recherche-action menée en 2012 par les services d'aide à la jeunesse SOS Jeunes-Quartier Libre et Abaka. Cette partie analyse comment une meilleure harmonisation des services d'aide à la jeunesse et des services pour adultes pourrait aider les jeunes les plus vulnérables à résoudre leurs problèmes
- la **partie III « Regards croisés »** se compose d'une série d'apports autour de la problématique des jeunes adultes vivant dans la pauvreté, proposés par plusieurs organisations de coordination, observatoires, fédérations et centres de référence de Bruxelles.

Le rapport réunit donc essentiellement des regards au niveau « micro » : le monde des jeunes, les obstacles et les possibilités qu'ils vivent presque quotidiennement, les contacts souvent constructifs mais parfois aussi difficiles entre travailleurs sociaux et jeunes.

1.1 La transition vers l'âge adulte

La transition vers l'âge adulte reste une notion floue et difficile à saisir, dont la définition diffère pour chacun. Pour certains, elle est synonyme de revenus propres, d'un logement personnel, du fait de fonder une famille, ... alors que pour d'autres, il s'agit de savoir ce que l'on veut, d'être perçu comme un adulte dans le quartier, de ne plus devoir aller à l'école, etc.

Dans chacun de ces domaines peut surgir une situation de précarité : un revenu trop bas ou inexistant, un logement précaire, un travail temporaire ou précaire, être une jeune mère de famille monoparentale, des conflits domestiques, etc. Quand trop de choses posent problème simultanément en raison de divers facteurs (accès au marché de l'emploi et du logement très difficile à Bruxelles, discrimination, difficultés administratives, etc.), les jeunes atterrissent souvent dans des situations très précaires. De plus, l'aide est souvent si dispersée que les facteurs ne peuvent abordés qu'un par un, alors que seule une solution globale (cohérente) peut donner un résultat.

C'est une période difficile qu'il faut impérativement aborder avec le « bagage requis ». Souvent, les jeunes qui ont grandi dans un environnement vulnérable ne le possèdent pas. Mais les jeunes qui ne

viennent pas d'un milieu défavorisé peuvent également se retrouver en situation de pauvreté en raison d'un concours de divers facteurs et problèmes.

Dans ce cas aussi, les actions préventives sont donc primordiales. Une approche préventive de la pauvreté des jeunes adultes s'impose d'autant plus que les jeunes adultes d'aujourd'hui sont aussi les parents de demain. Ainsi, une stratégie fondamentale de lutte contre la pauvreté infantile consiste par exemple à investir dans l'inclusion sociale et l'amélioration des conditions de vie des jeunes adultes en vue d'éviter qu' « être jeune adulte » ne devienne synonyme « d'être vulnérable ».

1.2 Les jeunes et le « secteur social »

Le « secteur social » doit souvent consentir des efforts supplémentaires pour atteindre les jeunes et offrir des services sur mesure. Sans ces efforts, seul un petit nombre de jeunes trouvent leur chemin jusqu'à l'aide sociale. Il existe une disparité importante entre « le monde des jeunes » et ce que le secteur social peut leur offrir. Alors que de nombreuses mesures politiques se concentrent clairement sur la formation et l'emploi, beaucoup de jeunes de nos groupes de parole étaient avant tout préoccupés par leurs relations avec la famille et les amis, la vie de quartier ou leur parcours scolaire difficile. Les jeunes les plus vulnérables ont d'abord besoin de temps pour eux afin de mettre de l'ordre dans leurs idées, résoudre les affaires urgentes, se créer un réseau social soutenant, avant de trouver le temps et l'énergie de chercher du travail, de travailler ou de suivre une formation. Il est souvent utopique de croire qu'on peut motiver des jeunes à intégrer une formation supplémentaire quand ils viennent de quitter un parcours scolaire obligatoire laborieux et souvent marqué par des échecs.

1.3 Leviers

De nombreux jeunes voient la famille comme le levier principal. Dès qu'un certain lien existe avec leurs parents, leurs frères ou sœurs aîné(e)s ou d'autres membres de la famille, ces jeunes parviennent à surmonter plus aisément certaines difficultés.

Si le rôle de levier de la famille est insuffisant (ou n'existe pas), il doit alors être repris par des personnes du voisinage, et le secteur social peut dès lors aussi avoir un rôle important. Ce sont souvent des assistants sociaux qui sont proches du « monde des jeunes » (nous pensons avant tout à des travailleurs de rue, éducateurs ou accompagnateurs) et qui peuvent agir sur ces besoins. Un travailleur social qui a eu un parcours similaire à celui des jeunes, par exemple, et qui aura réussi à s'en sortir, peut jouer un rôle crucial pour ces jeunes en tant que modèle positif et personne de confiance.

1.4 Créativité, moment créatif

L'image qu'ont les jeunes de l'aide disponible pour les adultes est vague et incomplète. Ils se trouvent dans une phase de transition entre deux philosophies distinctes en matière d'aide : les enfants reçoivent une aide inconditionnelle et sont accompagnés, alors que les adultes doivent prendre leurs responsabilités.

Les jeunes adultes se situent pour ainsi dire en marge des deux systèmes. Ils sont le plus souvent trop âgés pour l'aide à la jeunesse. Et en ce qui concerne les services pour adultes, qui s'adressent principalement à un public entre 18 et 65 ans, les « 18 ans » sont encore très jeunes.

Ces jeunes adultes ne trouvent donc leur place ni dans le secteur de la jeunesse ni dans l'offre de services pour adultes. Ils recherchent alors des solutions par eux-mêmes et s'avèrent souvent très créatifs dans ce processus. Cette créativité n'est toutefois pas toujours récompensée. En effet, la débrouillardise des jeunes n'est pas toujours réglementaire. Pensons par exemple à leur parcours scolaire, au squattage d'une habitation, à la cohabitation non réglementaire selon le CPAS s'ils ont le statut d'isolé ou s'ils vivent quelque part sans l'accord du propriétaire, etc. Trop souvent, cette débrouillardise n'est pas perçue comme une qualité, mais comme une caractéristique négative qui peut être sanctionnée.

La créativité ne vient pas uniquement des jeunes : les organisations sont elles aussi souvent très créatives dans l'élaboration de nouvelles formes d'accompagnement, de solutions et de stratégies à leur égard. Cette quête de solutions se déroule parfois en marge ou à la limite de la législation existante, et des solutions parfois « hors cadre » doivent ainsi voir le jour pour que les jeunes puissent conserver leur allocation, leur revenu d'intégration ou leur logement. Cela requiert beaucoup d'énergie et de temps, lesquels se font de plus en plus rares.

1.5 Besoin de confiance mutuelle et de ponts et de coordination

D'une part, certains jeunes se méfient des structures officielles avec lesquelles ils entrent en contact, dont les CPAS, Actiris, les écoles, les centres de formation, etc. D'autre part, les organisations, les services et les autorités ne font, eux non plus, pas toujours confiance aux jeunes. La confiance mutuelle est donc faible et par conséquent, les droits ne sont pas toujours exercés ou les services sont difficilement accessibles aux jeunes.

Certains services sont soumis à une multitude de règles administratives ou de règlements internes. Si ceci constitue pour certains jeunes un appui évident, pour d'autres, cela implique des obstacles insurmontables.

Au niveau du secteur social et des services, un agenda surchargé, l'absence d'expertise ou de points d'ancrage avec les jeunes, etc. compliquent souvent les choses pour établir des ponts. À leur tour, les jeunes ne parlent pas souvent le langage administratif, ils se perdent au sens propre comme au

figuré, pensent à d'autres choses plus urgentes, etc. Des spécialistes de la coordination peuvent donc exécuter un travail très utile.

1.6 Une période « turbulente »

La période de transition est souvent « turbulente » c'est-à-dire : des changements tels qu'un déménagement, un emploi provisoire, une formation courte, etc. devant souvent aller de pair avec des démarches administratives parfois complexes (il faut communiquer une modification d'adresse, ouvrir un nouveau dossier, rouvrir un ancien dossier, etc.) qui entraînent temporairement la perte de droits. Pour certaines personnes, attendre un mois pour recevoir son allocation de chômage n'est pas un réel problème ; lorsqu'on vit dans la pauvreté et que l'on ne dispose d'aucun filet de sécurité social, cela peut cependant devenir dramatique. Pour les personnes qui traversent une période turbulente, la simplification administrative est bien plus qu'un luxe : c'est une nécessité.

2. La majorité, un passage redouté ?

Présentation par Madame Yolande Verbist et Monsieur Xavier Briké

Cette recherche qualitative menée à la demande des membres du Collège réuni de la Commission communautaire commune compétents pour l'aide aux personnes, les ministres E. Huytebroeck et B. Grouwels, tente de mieux appréhender ce qui se passe quand les jeunes en errance deviennent majeurs. La première partie a porté sur les jeunes d'ici alors que la deuxième partie s'est concentrée sur les jeunes qui ont récemment migré à Bruxelles.

2.1 « Jeunes d'ici ? »

« La majorité n'est pas synonyme d'autonomie »

La première chose qu'il convient de souligner c'est que, comme le dit Jacques Moriau, « *la majorité n'est pas synonyme d'autonomie* ».

L'âge légal et la temporalité psychique ne vont pas nécessairement de pair et c'est bien là que le problème se pose. On voudrait croire que 18 ans est synonyme de liberté, mais ce n'est pas toujours le cas. Le cap de la majorité implique souvent des ruptures radicales, les jeunes se sentant alors plutôt trahis.

Souvent, un événement pousse le jeune à prendre la fuite. Cette fuite est parfois liée à la motivation de ne plus être à charge de leur entourage, ou à l'idée de protéger leur entourage d'eux-mêmes. Après avoir fui, leur quête commence. Une quête entamée avec beaucoup d'énergie, mais qui ne donne pas toujours des solutions adéquates. Une quête que certains perçoivent comme peu adéquate, voire parfois même dangereuse.

Il arrive aussi que des jeunes restent pour ainsi dire immobiles, aient peur de s'engager dans des relations, peur des autres.

En somme, il y a trois possibilités :

- la majorité déclenche l'errance
- la majorité renforce l'errance
- la majorité met progressivement fin à l'errance.

Quand la majorité déclenche l' « errance »

Certains jeunes doivent quitter le domicile ou l'institution à l'âge de 18 ans. Quitter son foyer sans être prêt, du jour au lendemain, est souvent vécu comme un moment d'immense insécurité.

Il n'y a que peu de temps et d'espace pour une phase de transition. Il faut souvent trouver des rituels propres à accompagner cette transition.

Lorsque les parents mettent leurs enfants de 18 ans à la porte et que ces derniers s'adressent ensuite au CPAS, le CPAS prend contact avec les parents afin de connaître leurs motifs. Si une institution prend une décision similaire et qu'elle met un jeune à la porte, on pose clairement moins de questions : « *c'est normal, c'est la loi* ». Pourtant, ces jeunes qui quittent une institution ne sont pas forcément mieux armés pour assumer cette autonomie.

Il faut absolument s'attarder sur ce point. Un passé difficile peut certes rendre une personne plus forte, mais plus souvent encore cela la rend plus vulnérable. Plus les difficultés économiques et sociales sont importantes, plus la transition vers la majorité sera difficile. Et plus la situation est difficile, plus il faut faire ses preuves.

Tout ce processus va souvent de pair avec une rupture de tous les liens.

Quand la majorité renforce l' « errance »

Pour les jeunes qui errent sur une plus longue durée, qui ne sont inscrits nulle part et qui n'ont pas encore trouvé leur « place », l' « errance » est souvent renforcée lorsqu'ils atteignent la majorité et par la rupture des liens.

Souvent, ces jeunes sont très « fragmentés » et la majorité ne fait qu'accroître cette fragmentation : soit on doit faire appel à d'autres services, soit le personnel au sein du service change (les institutions changent ou les personnes changent). En outre, le fonctionnement de l'aide sociale se transforme : en effet, elle passe d'un accompagnement global à une simple aide financière.

Les autorités subsidiaires et la législation en vigueur changent elles aussi.

Enfin, les services auxquels les jeunes peuvent alors faire appel sont plus spécialisés et segmentés.

Il est donc question d'une succession de ruptures à tous les niveaux, qui engendrent une vulnérabilité accrue des jeunes en raison d'un changement au niveau de leurs points d'ancrage d'une part et des attentes envers eux d'autre part.

Être majeur, aux yeux de ces jeunes, n'apporte pas le moindre avantage. Ils n'y voient que des inconvénients.

La fragmentation des institutions et des services ne correspond aucunement aux besoins des jeunes. Cela renforce surtout l' « errance » et la « désinstitutionnalisation ».

Quand la majorité marque la fin progressive de l' « errance »

Pour quelques jeunes, la majorité marque le début de la fin de leur « errance ». Ces jeunes peuvent nous apprendre comment initier des changements positifs.

Il s'agit de jeunes qui avaient des adultes à leurs côtés et qui sont parvenus ensemble à entretenir un "lien élastique", entre distance et proximité. Dans le respect, dans la création de possibilités, l'ouverture, etc. une relation où tout est possible, où tout n'est pas défini, mais où tout reste ouvert.

Il s'agit de jeunes qui ont eu l'opportunité d'expérimenter, qui ont pu faire des erreurs, réessayer, etc., toujours à la limite du cadre.

Pour ces jeunes, dans ces conditions, la majorité a été synonyme de nouvelles possibilités.

D'une 'co-errance' à une 'cohérence'

Les jeunes ont une grande méfiance à l'égard des institutions et ne pensent pas qu'on puisse les aider. Ils ont dû digérer tant de déceptions qu'ils ont perdu toute confiance. S'ils ont développé de la confiance, ils détruiront les nouveaux liens positifs (avant que ce soit l'adulte qui le fasse). En fait, il faut accompagner ces jeunes à leur propre rythme.

Il faut lutter contre la tendance à une institutionnalisation trop forte, marquée par une forte spécialisation, segmentation et réglementation, qui paralysent les institutions et exclut les jeunes...

Il faut pouvoir au contraire offrir aux jeunes un réseau qui permet de réaliser des choses, d'offrir un cadre soutenant et non « enfermant ». Un réseau dont les acteurs se connaissent, se font confiance, un réseau qui intègre l'univers non professionnel et la famille.

Créer une relation avec des jeunes n'est pas une faute professionnelle, c'est même ce dont ces jeunes ont besoin. Travailler avec des jeunes, c'est mettre en place un travail sur mesure. Les activités ou les actions sont alors un prétexte pour créer une relation et tisser des liens. Dans ce cadre, le travail de rue, du soir et de nuit doit être fortement valorisé. Ainsi, le travail qui va au-delà des cadres définis se réinsérera d'une façon ou d'une autre dans le cadre. Enfin, il importe que les travailleurs sociaux bénéficient d'une formation permanente, qu'ils puissent échanger leurs expériences et qu'ils puissent examiner ensemble les questions et les problématiques.

2.2 « Jeunes de là-bas ? »

Cette partie de la recherche concerne les jeunes « migrants » qui ont fui leur pays d'origine.

Ils vivent des tensions entre une **ouverture des imaginaires** (par les médias, la globalisation et les NTIC²) et la réalité, une **fermeture des possibles** (politiques migratoires, replis identitaires davantage marqués en période de crise).

Des jeunes en « exil »

Si les jeunes adultes ayant vécu une immigration récente (et qui se retrouvent sur le territoire de Bruxelles) ne fuient pas toujours des conflits militaires, ils fuient en revanche toujours une situation intenable pour eux. Ces motifs et les parcours individuels engendrent des flux migratoires internationaux. Il est crucial de percevoir ces flux migratoires dans le contexte des évolutions mondiales et des processus politiques, économiques et culturels. La globalisation a donné lieu à un renforcement des inégalités entre le Nord et le Sud ainsi qu'à un changement du tissu social et une déstructuration des tissus sociaux et culturels traditionnels³.

En fait, ces jeunes en fuite se trouvent dans une situation provisoire qui devient permanente. Ils ne peuvent s'installer nulle part et ne peuvent pas retourner chez eux.

L'exil cause toujours des souffrances psychiques et sociales, cette situation étant liée à des expériences de dénégation, d'humiliation et d'inégalité. Les jeunes disent être devenus transparents, invisibles et insignifiants pour les autres.

Quand ils arrivent à Bruxelles, leurs rêves volent en éclats. Ils n'ont pas de diplôme reconnu, vivent à la rue ou dans les squats et se rendent compte qu'ils ne peuvent ni soutenir leur famille qui est restée dans leur pays d'origine, ni poursuivre leurs études ou travailler.

Les procédures administratives sont complexes et dès qu'ils atteignent l'âge de 18 ans, les stratégies de survie se complexifient encore et les risques d'être renvoyé augmentent.

² Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

³ Dans de nombreux pays en voie de développement les chemins classiques de la réussite ne fonctionnent plus (le diplôme, l'emploi, le mariage). La conscience d'un statut de « pauvre », pousse les nouvelles générations à quitter les campagnes, les traditions familiales et culturelles.

Quelques constats de la recherche

Il arrive que les services et les institutions oublient la population la plus vulnérable. Il faut développer des pratiques globales qui n'engendrent pas le jeu de va-et-vient entre institutions qui, par leur tendance actuelle à se spécialiser de plus en plus, tendent à renvoyer les jeunes d'une institution à l'autre.

L'organisation administrative doit être simplifiée et se mettre au service des individus. L'information est transmise de manière parcellaire (souvent incomplète et parfois erronée). Comme les procédures sont complexes et changent régulièrement, les assistants sociaux ne les maîtrisent pas toujours totalement.

Il faut absolument créer des places d'accueil « inconditionnelles » qui répondent aux besoins de base. Plusieurs jeunes qui s'adressent aux services sociaux n'ont, par exemple, plus dormi correctement depuis des nuits ni mangé à leur faim et sont dès lors dans l'incapacité d'entreprendre les étapes administratives préalables. Il faut adapter l'aide sociale aux nouvelles réalités.

Tisser des liens est aussi primordial pour ces jeunes. Les jeunes indiquent avoir besoin d'une personne de confiance et de référence.

Les travailleurs sociaux sur le terrain s'inquiètent des tendances actuelles de la politique d'asile et de migration. Il est grand temps d'organiser une réflexion sur la façon dont tous peuvent vivre ensemble à Bruxelles, dans le respect de chacun.

3. Le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté

Présentations par Madame Sabine DAENENS (Cabinet de la Ministre B. Grouwels) et Monsieur Luc NOTREDAME (cabinet de la Ministre E. Huytebroeck)

3.1 Organisation du plan d'action

Le plan d'action est un document de nature politique

Le plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté 2012 résulte de l'étroite collaboration entre trois groupes d'acteurs:

- les quatre autorités ayant signé le « Protocole conclu entre le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et les collèges des trois commissions communautaires bruxelloises en matière de lutte contre la pauvreté »
- les autorités de la Communauté flamande, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les CPAS bruxellois
- les différents organes consultatifs qui ont soumis leurs avis.

Ce plan d'action a été approuvé par la Région de Bruxelles-Capitale et les Collèges des trois Commissions communautaires bruxelloises. Les autorités de la Communauté flamande et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ont pris acte.

Le plan d'action est basé sur un inventaire, et sera suivi et évalué

Chaque membre du groupe de travail intercabinet permanent a d'abord dressé, dans son domaine politique, un aperçu des actions déjà prises en matière de lutte contre la pauvreté chez les jeunes adultes. Ces informations, en ce y compris des informations budgétaires sur la politique existante, ont été rassemblées dans un aperçu détaillé. Cet inventaire fait partie intégrante du plan d'action et est disponible sur le site web de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Le plan d'action se fonde sur cet inventaire.

Le groupe de travail intercabinet permanent s'engage à ensuite mettre en œuvre le plan d'action, à en assurer le suivi et l'évaluation. En 2014, un rapport de suivi sera ainsi remis au Gouvernement et aux Collèges.

Le plan d'action

Le plan d'action définit les grands principes et axes stratégiques de la politique de lutte contre la pauvreté chez les jeunes adultes. Il s'appuie sur cinq axes convergents et 19 objectifs stratégiques. Certains objectifs ont été complétés par des objectifs opérationnels et des actions concrètes. Ceci donne un total de 47 actions politiques.

Ces axes stratégiques regroupent des mesures politiques existantes ainsi que des nouveaux objectifs. Le plan d'action se compose plus précisément :

- de mesures politiques qui sont déjà d'application actuellement
- d'objectifs orientés sur l'évaluation, le recentrage ou le renforcement de la politique existante
- de nouvelles actions politiques qui se situent pour l'instant en phase de planification
- d'objectifs formulés plutôt au niveau stratégique et qui doivent être opérationnalisés et mis en oeuvre à court ou à plus long terme.

La publication de ce plan d'action n'est pas la finalité, mais plutôt le début du développement d'une politique coordonnée et transversale en matière de lutte contre la pauvreté chez les jeunes adultes dans la région bruxelloise, à court, moyen et long terme.

3.2 Rapport sur l'état de la pauvreté

Le plan d'action ne représente qu'une seule des cinq parties du rapport sur l'état de la pauvreté. Ce rapport (un ensemble volumineux qui comporte des documents très intéressants qui parfois ne deviennent productifs que des années plus tard) n'est à son tour qu'une partie – certes cruciale – de ce que l'on pourrait nommer « le processus du rapport sur l'état de la pauvreté ». Ce « concept » est déterminant afin de pouvoir répondre à la question de l'utilité d'un plan d'action en 2013.

Ce processus du rapport sur l'état de la pauvreté, avec tout ce qu'il implique en termes :

- de recherche (pas tant fondamentale, mais davantage sous forme de recherche-action et de recherche préparatoire à la politique)
- de collecte et d'échange d'informations (ce qui n'est pas sans importance entre les autorités et les cabinets)
- de discussion et de débat, de négociation et de prise de décision politique
- d'évaluation de l'exécution des décisions et des résultats obtenus (ou pas).

... doit être considéré comme un **instrument de développement et de coordination politiques**.

Le processus a déjà porté ses fruits, à savoir :

- une note politique en matière de lutte contre la pauvreté, ce qui est relativement unique dans une région où les notes politiques sont assez rares, sans parler de notes politiques intergouvernementales
- un protocole de coopération entre les 4 autorités bruxelloises prévoyant la création et le fonctionnement d'un groupe de travail intercabinet permanent, auquel d'autres autorités se sont jointes entre-temps (réalisation de taille que nous devons préserver

et développer pour le futur) et dont les missions se multiplient, comme la rédaction d'une note politique pour l'aide aux sans-abri pour la fin de cette année

- une série de plans d'action qui exerceront un effet durable sur l'exécution de la politique actuelle et le développement de la politique à l'avenir
- enfin, une incitation prudente à l'évaluation de la politique, ex ante (comme le test d'impact pauvreté, en cours de développement, qui fera partie de la préparation politique de demain) et ex post (c'est-à-dire une évaluation qui ne se borne pas à sanctionner la politique menée via les élections).

Depuis l'ordonnance de 1991, la devise du rapport sur l'état de la pauvreté à Bruxelles était « *mieux connaître pour mieux combattre* », qui pourrait être une variation sur le thème d'une « *evidence-based policy* ». L'objectif final est néanmoins de réduire la pauvreté, qu'il s'agisse d'« éradiquer la pauvreté » ou de « faire en sorte que ceux qui sortent de la pauvreté soient plus nombreux que ceux qui y entrent ». Idéalement, une meilleure connaissance devrait engendrer de meilleures actions et donc de meilleures politiques, qui à leur tour devraient aboutir à de meilleurs résultats. Toutefois le lien entre connaissances, actions et résultats est complexe voire problématique, mais cela n'enlève rien à l'importance des rapports sur l'état de la pauvreté, ni à l'utilité des plans d'action.

3.3 Les 5 axes stratégiques du plan d'action

1^{er} AXE: LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ EN CONNAISSANCE DE CAUSE

Ce premier axe donne priorité à l'évaluation des effets de la politique existante sur les jeunes les plus vulnérables, et plus particulièrement l'impact des mesures d'emploi existantes sur les jeunes les plus éloignés du marché du travail.

2^e AXE: DÉVELOPPER UNE POLITIQUE ORIENTÉE VERS LES JEUNES ADULTES

Si nous voulons offrir des perspectives d'avenir durables à l'ensemble des jeunes adultes bruxellois, quels que soient leur origine et leur statut socio-économique, et leur garantir l'accès aux droits sociaux, il est primordial de développer une politique spécifique dans différents domaines de la vie pour les 18-25 ans.

Au sein de cet axe, vous trouverez différents objectifs dans les secteurs de l'emploi, de l'aide des CPAS, de la lutte contre le décrochage scolaire, de la formation (professionnelle), des premières expériences professionnelles, du logement, de la promotion de la santé, de la culture, de la jeunesse et du sport.

3^e AXE: DÉVELOPPER UNE APPROCHE COHÉRENTE DE LA TRANSITION ENTRE L'ADOLESCENCE ET L'ÂGE ADULTE

Pour de nombreux jeunes, devenir majeur est encore trop souvent assimilé à une rupture drastique. Dans cette visée politique, il convient de se pencher sur les différentes dimensions de la transition de l'adolescence vers l'âge adulte : garantir la continuité et l'harmonisation de l'accompagnement et de l'aide, renforcer les transitions entre l'enseignement, la formation et le travail, améliorer l'accès à des informations de qualité sur les droits sociaux fondamentaux des jeunes adultes, etc.

4^e AXE: CONSACRER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX JEUNES ADULTES LES PLUS VULNÉRABLES

Une constante à travers toute la politique est l'attention particulière constante qu'il faut consacrer aux jeunes adultes les plus vulnérables. Certaines des structures et des mesures plus générales ne permettent pas encore aujourd'hui de fournir des réponses efficaces pour les jeunes adultes les plus vulnérables confrontés à une problématique de pauvreté et à une exclusion sociale multiples.

Il faut donc consacrer une attention particulière aux jeunes adultes les plus vulnérables et développer une approche spécifique à ce niveau. Ces jeunes ont besoin d'un accompagnement spécifique, à long terme, qui tienne notamment compte des insuccès, des échecs.

Le point central ici est qu'une politique exclusivement orientée vers l'insertion immédiate sur le marché du travail ne suffit pas pour les jeunes les plus vulnérables. Cette insertion doit être dûment préparée, en collaboration avec les jeunes, compte tenu de leurs difficultés et de leur parcours.

5^e AXE: ADAPTER LA POLITIQUE AU NOMBRE CROISSANT DE JEUNES ADULTES ET À LEURS COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

L'évolution démographique particulière de la Région bruxelloise, avec un rajeunissement marqué, avec une part importante de jeunes adultes et une hausse constante des naissances, donne lieu à des défis de taille par rapport à la pauvreté. Ce 5^e axe formule des objectifs au niveau d'une offre d'emploi adaptée, mais aussi d'un accès à un accueil de la petite enfance de qualité, adapté aux besoins, et enfin de la lutte contre la discrimination.

II. TRAVAILLER AVEC DES JEUNES ADULTES : QUELQUES EXEMPLES PRATIQUES

Le rapport thématique avance quelques recommandations pour l'aide aux jeunes adultes, comme prévoir un accompagnement intensif, avec suffisamment de temps et d'espace pour tâtonner, suffisamment de moyens pour construire une vie autonome, etc.

Ces recommandations générales peuvent toutefois être développées de différentes façons. Offrir un appui aux jeunes est possible à l'aide de conventions et de règles claires, en étant présent à tout moment et de façon inconditionnelle pour eux ; ou bien en entreprenant des actions dans leur propre environnement.

Tout le monde souhaite jeter des ponts entre les différents secteurs, mais ceci intervient dans le cadre des limites spécifiques des missions de chacun, et ce n'est pas toujours évident.

Dans la mesure du possible, on agit sur les besoins spécifiques des jeunes adultes, compte tenu de la période « turbulente » qu'ils traversent. Agir sur ces besoins n'est cependant pas une mission simple ; elle s'inscrit dans le contexte difficile d'une grande ville et ne se déroule pas toujours sans conflits entre les jeunes et les travailleurs sociaux.

La table ronde s'est penchée sur quatre exemples pratiques d'organisations de terrain qui opèrent dans un cadre très différent et dans des domaines de vie différents.

1. Les jeunes adultes et le CPAS – le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean

Madame Tina Martens, Secrétaire du CPAS de Molenbeek-Saint-Jean

Chaque jeune est accompagné dans un « trajet d'intégration sociale ». Ce trajet a pour objectif de promouvoir l'intégration sociale en intégrant la personne au processus de travail (résultat visé à terme), ce qui est considéré comme l'accomplissement de la condition légale de disposition au travail.

Un trajet est développé sur mesure avec la personne en question, par des services spécialisés. L'accompagnateur et le bénéficiaire du CPAS œuvrent ensemble au développement et à la réalisation d'un projet professionnel, par phases successives.

Les services spécialisés qui y contribuent sont :

- la cellule d'alphabétisation : alphabétisation + FLE⁴
- des « facilitateurs de projet » en vue de développer un projet professionnel réaliste
- la cellule d'étude et de formation : accompagnement et suivi détaillé de projets d'étude et de formation
- la cellule Emploi : apprendre des compétences de postulant, + placement
- la cellule d'emploi article 60 : gestion de 350 emplois, au sein et en dehors du CPAS (avec la collaboration de partenaires employeurs)
- la cellule d'accompagnement post-article 60 : transition vers le monde « réel » du travail et de la sécurité sociale (chômage).

1.1 Points forts de l'aide pour jeunes adultes au CPAS

1. Le cadre de travail du CPAS offre la garantie d'une approche globale–: des services de première et de deuxième ligne y abordent la problématique du jeune dans sa globalité (problèmes financiers, de santé, de logement, de dettes et autres, outre l'insertion socio-professionnelle). De plus, le travail avec les antennes locales encourage également un travail de proximité.
2. Le contexte des CPAS offre la possibilité de cadrer l'accompagnement dans un cadre de droits et d'obligations, et d'y ajouter un certain aspect « contraignant » : la base de chaque accompagnement est un appui financier qui peut s'avérer vital pour le jeune concerné et qui

⁴ Abréviation signifiant : Français Langue Etrangère.

peut, le cas échéant, être contractualisé, ce qui permet d'imposer certaines attentes (réalistes) au jeune. L'accompagnement n'est donc pas sans engagement.

Avantage :

- le jeune est censé prendre une part active à l'élaboration de son projet
 - le jeune a toujours un point de contact au CPAS (dans un rôle d'accompagnateur, de conseiller, d'oreille attentive, d'« éducateur », de « tuteur », etc.). Il y a donc toujours une personne attentive qui peut lui fournir une voix et une vision différentes que ce qu'il entend et voit dans son entourage proche, son cercle d'amis, le quartier.
3. L'approche par le « trajet » dans l'insertion socio-professionnelle:
- il s'agit d'un trajet structuré
 - il s'agit d'une approche systématique : tout le monde entre en ligne de compte (sauf pour des raisons de santé et d'équité).
4. Le travail avec des services spécialisés :
- la multiplicité des diplômes (axée sur le fonctionnement spécifique du service de l'accompagnateur) permet un approche à la fois ciblée et multidisciplinaire
 - n'empêche pas le développement d'une relation de confiance (étant donné que le trajet se déroule sur mesure et qu'on prend le temps nécessaire pour chaque phase)
 - est enrichissant pour le jeune (entre en contact avec plusieurs intervenants, sachant que le travailleur social de première ligne est toujours présent pour lui et reste le point de contact fixe).
5. La fonction de facilitateur de projet : celui-ci travaille avec (et pas pour) le bénéficiaire du CPAS afin de développer ensemble un projet professionnel réaliste. Ce projet doit être réaliste au niveau du marché du travail et dans le chef du jeune. Ce dernier doit se l'approprier, pour qu'il le souhaite réellement et se sente responsabilisé. Le fait que le jeune s'approprie son projet augmente énormément les chances de réussite. De plus, le projet doit offrir des perspectives durables en matière d'insertion dans le processus de travail.

Les points forts de cette fonction :

- inculque le sens des réalités au jeune (Que demande le monde du travail? Quelles sont les possibilités et les limites?)
- inculque le sens civique au jeune (capacité à fonctionner dans une société organisée autour du travail rémunéré)
- élargit son horizon (lui offrir des possibilités auxquelles il n'aurait pas pensé)
- lui offre des perspectives d'avenir et lui apprend à penser à long terme (va à l'encontre de la volonté du jeune d'obtenir une action et un résultat immédiats)
- lui apprend à découvrir et maîtriser ses propres possibilités et aptitudes (indépendamment des diplômes et des qualifications), ce qui a un effet positif sur l'image de soi et la confiance en soi et en vue de l'acquisition d'une place sur le marché de l'emploi

- le facilitateur de projet peut avoir un poids énorme dans l'activation des jeunes NEET ('Not in Employment, Education or Training').
6. Dans le cadre de la mesure de l'article 60, la réglementation des CPAS offre la possibilité de disposer d'offre directe d'emplois, tant au sein des CPAS qu'en dehors (collaboration avec des partenaires employeurs), et cela depuis occupation dans le secteur privé jusqu'à une occupation dans l'économie sociale. Cette mesure permet de proposer une occupation sur mesure, donne au jeune l'opportunité d'acquérir de l'expérience professionnelle et de se réinsérer ans le monde du travail. Cette mesure est un atout important notamment pour les jeunes NEET, qui acquièrent de cette manière des attitudes professionnelles ainsi qu'une image de soi plus positive, développent des contacts sociaux, acquièrent de l'intérêt pour le travail en général, et peut-être même pour une formation et, qui sait, une certification des compétences et capacités acquises.
 7. L'accompagnement par des *coaches* spécifiques après l'occupation 'article 60': l'expérience professionnelle (et autre) acquise (compétences sociales) est valorisée par le transfert accompagné vers le marché du travail et/ou la sécurité sociale.

1.2 Difficultés de l'aide aux jeunes adultes au CPAS

1. Le travail dans un cadre légal donné (cadre CPAS) a également ses limites :
 - le droit à l'intégration sociale, la compétence territoriale, etc. priment
 - peu ou pas de vue sur les résultats du travail d'accompagnement (difficulté pour le CPAS de bien déceler les raisons de la sortie du CPAS).
2. Le travail sur plusieurs lignes (services de première et de deuxième ligne) comporte également des limites : il requiert une excellente organisation et communication pour continuer à garantir l'approche holistique de la personne (l'approche totale).
3. Le trajet sous sa forme actuelle n'offre pas de solution pour les gens qui n'ont presque pas de capital social (« savoir-être »), qui souffrent de problèmes psychiques, d'un handicap professionnel ou autre, ou qui sont très éloignées du marché du travail. Cela exige la création d'un service spécialisé d'activation sociale.

1.3 Insertion socio-professionnelle à partir du CPAS

Bonnes pratiques concrètes pour le développement d'un projet professionnel

- faciliter l'équivalence des diplômes étrangers
- validation de compétences acquises par ailleurs (à l'étranger et/ou par le passé)
- participation avec les bénéficiaires du CPAS à toute sorte d'initiatives, de découverte et familiarisation avec le monde du travail et de la formation (par ex. Villages-Métiers Actiris), également pour développer et encourager la mobilité – « au-delà du canal ».

Études et formations

Le CPAS offre de nombreuses possibilités de formation aux jeunes : plusieurs chances et secondes chances sont permises ; possibilités de se réorienter ; débiter ou reprendre des études, ou encore une formation à un âge plus avancé ; larges modalités de prise en charge financière des frais liés aux études (par ex. garderies).

- la Cellule « Études et Formations » suit un petit millier de personnes dont plus de la moitié est dans l'enseignement secondaire, la majorité dans l'enseignement professionnel + 365 étudiants en Bachelor/Master
- collaboration avec la Mission locale dans le cadre du projet JEEP
- projet Cap Ailleurs : stage de travail à l'étranger pour les jeunes.

Bonnes pratiques/initiatives concrètes pour la recherche d'emploi

- accompagnement individuel ciblé par un collaborateur spécialisé, axé sur l'autonomie du demandeur d'emploi dans sa recherche de travail
- prospection active auprès d'entreprises pour emploi, places de stages et formations professionnelles individuelles en entreprise (FPI)
- organisation de stages d'insertion (internes et externes) pour les jeunes qui effectuent leur stage d'insertion professionnelle
- fréquentation d'événements axés sur le travail avec les bénéficiaires du CPAS (salon de l'emploi, Villages-Métiers) pour les familiariser avec ces initiatives et également développer et encourager leur mobilité
- 'Compagnonnage' 16-22 ans pour la promotion des métiers artisanaux
- Job Yourself pour Jeunes indépendants.

Bonnes pratiques/initiatives concrètes pour l'emploi dans le cadre de l'article 60

- travail avec une grande diversité de partenaires (permet un travail sur mesure)
- grande importance de l'économie sociale.

Cellule d'accompagnement post-article 60

C'est une bonne pratique en soi !

- rôle de facilitateur dans le cadre du FSE⁵ Activation
- collaboration avec l'antenne Actiris locale : il s'agit réellement de transfert en douceur (avec une attention particulière pour la formation continue).

Quoi d'autre ?

- ce que nous pourrions encore développer : **projet « Ambassadeurs »** (voir à ce sujet la contribution du Foyer dans les Regards Croisés, le cahier III du rapport sur l'état de la pauvreté)
- cellule spécifique pour les personnes qui ont besoin de soins de santé mentale.

⁵ Fonds social européen

2. Les jeunes adultes dans l'aide à la jeunesse – SOS jeunes – Quartier Libre et Abaka

Présentation par Madame Jacqueline Maun (Abaka) et Madame Fatima Zaitouni (SOS Jeunes – Quartier Libre)

Abaka et SOS Jeunes sont agréés comme services d'aide à la jeunesse (fédération Wallonie-Bruxelles). Tous deux travaillent sans mandat. SOS Jeunes est un service d'aide en milieu ouvert et Abaka est un projet particulier. En l'absence de mandat, ils peuvent directement agir sur la demande du jeune, sans que l'intervention ne doive répondre à un mandat spécifique.

Pour une meilleure coopération avec les services pour adultes, un réseau a été créé entre les différents services dans le cadre de la recherche-action « *La majorité, un passage redouté ?* ».

2.1 Le fonctionnement de SOS Jeunes et d'Abaka

Nous proposons un accueil d'urgence pour les jeunes (SOS Jeunes 3 nuits, Abaka 2 fois 5 nuits). Les services sont tous deux situés à Ixelles, mais travaillent avec des jeunes d'un peu partout. L'absence de mandat leur permet de mettre les jeunes au centre de leur travail, avec un accompagnement adapté à chaque âge.

2.2 Guidelines pour le travail avec les jeunes

2.2.1 Accueil inconditionnel 24h/24

Nous sommes là au moment de la demande, chaque personne qui se présente est reçue dans le respect et sans jugement de valeur. En tant que service d'aide à la jeunesse, nous pouvons accompagner les jeunes jusqu'à l'âge de 20 ans, à condition qu'ils introduisent leur demande d'aide avant leurs 18 ans. Nous travaillons de plus en plus avec des jeunes d'environ 18 ans, dans une transition entre la minorité et la majorité.

Les jeunes peuvent avoir une demande explicite, mais ce n'est pas nécessaire. Ils ne sont parfois pas en mesure d'exprimer d'emblée ce dont ils ont besoin. Nous prenons le temps d'analyser la situation avec eux et envisageons le tableau dans son ensemble. On travaille sans rendez-vous : le jeune peut se présenter tant en journée qu'en soirée et nous sommes joignables 24 heures sur 24 par téléphone. Nous tenons compte ainsi du rythme des jeunes qui viennent nous trouver. Il importe d'être disponible au moment où le jeune en crise se présente. Nous lui proposons un cadre dans lequel il se trouve en sécurité, dans lequel il peut respirer, réfléchir, souffler.

Le point crucial étant de toujours aider la personne en difficulté, sans considération de ses antécédents et quelle que soit la situation. Le seul critère appliqué est celui de la limite d'âge.

Nous prenons le temps du silence avec le jeune, ce qui ouvre de nouvelles possibilités dans une société où tout doit aller vite et où les attentes à leur rencontre sont très élevées (alors que l'on attend moins des jeunes moins défavorisés).

Nos équipes s'adaptent au rythme du jeune (ce qui n'est pas fréquent dans le secteur de la jeunesse en général). Les travailleurs sociaux ont un horaire flexible, ce qui permet d'accompagner le jeune dans toutes les démarches qu'il doit entreprendre. La flexibilité permet aussi de créer un lien entre le jeune et l'intervenant; les intervenants peuvent s'adapter à la réalité du jeune. Par exemple, si un jeune qui est seul dans un appartement et se sent isolé, un intervenant pourra lui rendre visite, ou l'inviter à manger un soir dans nos services.

2.2.2 Des activités prétextes

L'accompagnement informel est un aspect important de notre travail. Quand des jeunes se présentent, nous nous efforçons de ne rien imposer, nous proposons une tasse de café, un repas, une activité, un tour à vélo, une sortie culturelle. Ces activités peuvent être individuelles ou collectives. Chez Abaka, nous proposons des crêpes aux jeunes qui se présentent, nous jouons au ping-pong, nous les voyons souvent revenir. Même ceux qui ne passent plus la nuit chez nous sont donc les bienvenus. Cela nous offre aussi la possibilité de suivre les jeunes dans la durée, nous ne proposons pas uniquement du logement. Le fil rouge est que nous ne demandons rien, mais cela ne les empêche pas de nous raconter leurs problèmes, leurs malheurs... Ce sont ces moments qui créent le lien nécessaire, un lien que nous pouvons aussi entretenir par le biais de ces moments informels.

2.2.3 Accompagnement

Nos deux services se définissent comme des services généraux. Nous ne voulons pas segmenter notre offre d'aide ; cela exige un solide réseau avec d'autres services. Notre aide s'applique à différents domaines : administration, école, détente, écoute, discussion, médiation (avec le CPAS, au sein de la famille, etc.)

Un accompagnement implique une proximité physique et un certain lien, nous devons pouvoir répondre à tout type de demande.

Il importe, pour un bon accompagnement de d'abord écouter le jeune pour bien comprendre sa demande (au lieu de mettre en avant des choses que nous considérons comme les meilleures et d'imposer nos propres valeurs).

Nous travaillons avant tout à partir de la demande du jeune et nous pouvons organiser un entretien ou une rencontre, afin de pouvoir le soutenir (par exemple auprès de l'aide à la jeunesse, du tribunal

etc.). Nous demandons aussi aux jeunes d'exprimer un souhait, mais ce n'est pas facile ; ils ont peur d'être déçus une fois de plus.

L'accompagnement est en fait une collaboration, pour laquelle l'existence d'une relation, et même d'un lien, est importante.

L'accompagnement n'est pas non plus limité dans le temps : tant que le jeune demande de l'aide, nous l'aidons, en principe jusque ses 20 ans. Mais dans la pratique, il y a aussi des jeunes de 20 à 25 ans qui viennent nous trouver et nous prenons presque toujours le temps de leur donner une réponse ou de les réorienter.

2.2.4 Un toit comme moyen d'action

Le logement n'est que de courte durée (trois nuits chez SOS jeunes, deux fois cinq nuits chez Abaka) : nous ne sommes donc là que pour un temps limité et notre objectif reste très modeste. Nous ne cherchons pas à tout prix une solution mais permettons plutôt au jeune de réfléchir un temps à sa situation. Le séjour de nuit permet de voir le jeune 24h/24. La vitesse avec laquelle le lien se forme avec certains jeunes est étonnante ; pour d'autres, cela prend plus de temps – nous respectons le rythme personnel de chacun. Le séjour court a un avantage : les jeunes ne « s'installent » pas dans nos services. Nous remettons souvent en question cette durée de séjour, mais nous pensons qu'il est mieux de la maintenir courte. Cela suscite une certaine pression, pouvant se révéler positive pour certains : les décisions se prennent plus rapidement. Après leur séjour, ils peuvent à nouveau faire une demande : nous constatons alors souvent que leurs demandes évoluent au fil des différents séjours. Toutefois, un constat est clair et net : les places manquent pour les jeunes au sein des maisons d'accueil.

3. Les jeunes adultes en maison d'accueil – @home 18-24

Présentation par Madame Maïté Stiévenart, Directrice d'@Home 18-24

En 2012, l'ASBL Les Petits Riens a ouvert une maison d'accueil exclusivement réservée aux jeunes hommes âgés de 18 à 24 ans, subsidiée par la Commission Communautaire Française (COCOF).

Ce projet découle de deux constats (observés auprès de la maison d'accueil Rue du Prévôt) :

- un rajeunissement croissant du public des sans-abri et donc une augmentation de la demande dans les grandes structures d'accueil. En 2012, 21 % des personnes accueillies Rue du Prévôt avaient moins de 30 ans
- les structures d'accueil existantes sont mal adaptées à la problématique de la pauvreté chez les jeunes. D'une part, il s'agit souvent de grandes structures et, d'autre part, l'influence des plus âgés sur les jeunes n'est pas toujours positive.

@Home veut dès lors proposer une réponse adaptée à ces jeunes. La capacité est de 15 lits. La maison d'accueil veut aider les jeunes à devenir autonomes et à trouver une place dans la société. Ils sont amenés à travailler individuellement aussi bien que collectivement à un projet d'insertion socioprofessionnelle.

Les conditions d'admission sont les mêmes que celles des autres maisons d'accueil (papiers d'identité, acceptation du règlement interne, ...). Les jeunes doivent aussi accepter le projet pédagogique. Le projet pédagogique proposé au sein de @home est très spécifique et se démarque fortement de ce qui est proposé ailleurs : il porte principalement sur la création de perspectives d'avenir, l'accent étant mis sur la reprise des études, la formation, l'emploi et le fait de retrouver son autonomie.

Un autre axe pédagogique essentiel concerne la vie active au quotidien (apprendre à se lever, respecter les horaires...) et la participation à la vie quotidienne de la maison d'accueil en assumant diverses tâches individuelles et collectives. Les jeunes doivent participer à ces activités selon un planning, qu'ils aient prévu ou non une autre activité au moment dit.

Ceux qui demandent de l'aide sont principalement des jeunes hommes en rupture avec leur famille depuis quelques semaines, voire quelques années. Ils représentent environ 20 % de la demande. 30 % sont des jeunes adressés par les services d'aide à la jeunesse, SOS Jeunes, CEMO, ... et les autres sont de provenances diverses : Centre Ariane, prison, CPAS, autres maisons d'accueil, ...

3.1 Cinq aspects positifs

L'ASBL propose un accompagnement adapté, tant sur le plan de l'infrastructure (15 lits) que sur celui de la proximité avec les jeunes. La fermeté tout comme la compréhension et l'écoute font partie de l'action quotidienne.

Le projet pédagogique d'@Home forme clairement une valeur ajoutée. Nous établissons avec le jeune un bilan de ses compétences. Ceci nous permet de savoir où il en est et de connaître les possibilités qui s'offrent à lui. Cela passe par la responsabilisation du jeune par rapport à sa situation, ses obligations... Il apprend à organiser son temps, à se lever le matin, à se construire une vie active au quotidien... Il s'agit de donner au jeune une base et les moyens nécessaires pour acquérir une véritable autonomie.

En dix mois, l'ASBL a déjà apporté la preuve de son utilité. Une centaine de demandes d'accueil lui ont déjà été adressées : 44 jeunes ont été accueillis depuis l'ouverture et trois vivent à présent dans un appartement ; un autre a repris ses études et un autre encore a débuté un stage (stage de transition dans une entreprise). À l'heure actuelle, 6 des 15 jeunes à @Home ont repris leurs études, 6 autres ont entamé une formation à temps plein (construction, électricité, ...).

Travailler à la valorisation et à la confiance en soi est important et même essentiel dans l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, afin qu'ils puissent mettre en place un projet individuel. Le rôle éducatif des travailleurs sociaux est essentiel. De véritables résultats sont obtenus chez certains jeunes, mais toujours précédés d'un travail intensif. Là aussi, la structure particulière d'@Home offre la possibilité de fournir ce type d'accompagnement.

Enfin la mise en place d'un groupe de parole s'est avérée très intéressante, pour les jeunes comme pour l'équipe des travailleurs sociaux. A côté de cela, des rencontres sont organisées par exemple avec Espace P, avec un centre de planning familial...

3.2 Cinq difficultés

L'une des difficultés réside sans aucun doute dans le manque de possibilités d'échanger les expériences entre services en raison du secret professionnel. Nous pensons spécifiquement à des services comme les maisons médicales, les HP, SOS Jeunes ou d'autres services d'accueil des jeunes. Nous travaillons tous au service des jeunes et avons les meilleures intentions à leur égard ; pourquoi alors y a-t-il tant de méfiance entre les secteurs ? Cela nous a même déjà amenés à refuser certaines demandes d'accueil.

Les jeunes ont parfois une image déformée de la société, avec peu de sens des réalités. Travailler à cette question demande beaucoup d'énergie. Ils ont un grand besoin d'argent et sont le plus souvent peu diplômés.

Le décrochage scolaire est un gros problème. Trois quarts des jeunes accueillis par @Home n'ont pas terminé l'école secondaire. Ils n'ont de ce fait aucun diplôme et pas d'accès à d'autres formations. La reprise des études leur paraît impossible après plusieurs années loin des bancs de l'école. Il est dès lors important de travailler sur leur estime de soi et leur confiance en eux-mêmes.

Leur préférence va souvent au travail intérimaire ou à une formation courte, souvent de bas niveau, afin de pouvoir gagner de l'argent rapidement. Mais leur choix ne se porte alors pas sur quelque chose dont ils ont vraiment envie.

L'internet est utilisé de façon problématique par de nombreux jeunes. Ils ne l'utilisent que pour s'amuser. Ils sont capables de se servir de programmes comme *Facebook*, mais ne parviennent même pas à retrouver une adresse sur internet quand ils doivent postuler quelque part.

Il y a enfin un manque de personnel. @Home emploie 5 collaborateurs à temps plein pour un travail qui se poursuit 24h/24 et 7 jours/7. Idéalement, ce travail exigerait deux personnes supplémentaires (une en journée et une de nuit).

4. Insérer les jeunes adultes sur le marché du travail – Groep Intro

Monsieur Lieven Monserez, Directeur de Groep Intro, Région Bruxelles-capitale

Groep Intro est un organisme de formation qui s'adresse aux groupes défavorisés. Il accueille les groupes défavorisés qui ne trouvent pas d'accueil adapté ailleurs (comme aux formations du VDAB, à la formation en alternance, l'accompagnement des parcours d'insertion d'Actiris, ou encore dans le cas des anciens détenus). Groep Intro veut aller à la rencontre de ces groupes dans toutes les situations.

4.1 Les trois grands principes de Groep Intro

4.1.1 Un travail intégral et intégré

Groep Intro a débuté il y a trente ans comme école de vie, non exclusivement axée sur le travail et l'enseignement, mais également sur la personne. Les jeunes défavorisés qui frappent à notre porte ont besoin d'être aidés en tant que personnes, quel que soit le domaine dans lequel nous sommes financés. Il n'y a par exemple aucun sens à débiter une formation à postuler pour des emplois avec un toxicomane. Le temps investi risquerait d'être perdu pour le collaborateur, pour l'utilisateur et pour le futur employeur. Il importe alors de résoudre d'abord le problème d'assuétude, même si cette problématique n'appartient pas strictement à la compétence d'un centre de formation ou d'un service pour l'emploi comme Actiris. Les employeurs demandent souvent que Groep Intro travaille sur les attitudes. Lancer un parcours de formation sur ce thème précis n'a toutefois aucun sens. L'attitude doit être intégrée dans la totalité du parcours de formation. Ainsi, les formations dans le domaine de la construction débutent à 7h du matin, à l'heure où les travailleurs du secteur doivent commencer le travail. Si ce principe peut être respecté en pratique pendant la formation, il n'existe aucune raison pour qu'il ne le soit pas au travail par la suite.

4.1.2 Collaborer et travailler en fonction des groupes cibles

Les connaissances ne sont pas exclusivement détenues par les formateurs ; les jeunes adultes en possèdent également. Ces connaissances doivent être exploitées. En mettant à profit ces connaissances et la force des jeunes eux-mêmes, le lien avec leur milieu de vie peut se faire automatiquement.

Bon nombre de jeunes adultes supportent par exemple assez mal la critique. Lorsque le formateur en maçonnerie doit évaluer un exercice, il laisse souvent le soin aux autres élèves de se prononcer d'abord et ceux-ci se montrent le plus souvent très critiques sur le travail fourni. C'est alors qu'il

revient au formateur d'expliquer qu'ils doivent commencer par dire ce qui est bon avant de passer à ce qui est perfectible.

4.1.3 Se baser sur les forces plutôt que sur les plaintes

Un organe de formation peut-aussi commencer par ce que les personnes savent faire plutôt que ce qu'il leur reste à apprendre. Cela implique de partir avec les jeunes à la recherche de ce qui fait leur force. Ceux-ci se sous-estiment souvent.

Si un jeune a par exemple des problèmes de ponctualité, nous trouvons avec lui le moment où il lui arrivera d'être à l'heure (comme par exemple, au match de football du dimanche). Nous leur apprenons à l'aide de cet exercice, qu'ils n'ont aucun problème de notion du temps mais qu'ils n'ont juste pas d'expérience en matière de ponctualité pour une formation ou un travail. Cette expérience peut s'acquérir lors de notre parcours d'apprentissage et être mise à profit sans difficulté sur le lieu de travail par la suite.

4.2 La polyvalence de Groep Intro

Groep Intro est une organisation-carrefour dont le travail ne se cantonne pas à un seul domaine d'action : elle propose des formations, de l'enseignement, travaille avec la justice, etc., ce qui rend essentielle une bonne communication entre les différents domaines. C'est un préalable indispensable si l'on veut travailler de manière globale, sur la personne prise dans sa totalité et non sous un seul aspect.

Chaque formation de Groep Intro fait appel à trois types de formateurs : un premier qui a une formation purement sociale, un autre qui est issu de la pratique de terrain et un dernier qui fait office d'accompagnateur de parcours. Ce dernier doit faire le lien avec les employeurs. Cette méthode produit des chiffres de transition élevés : 70 % des personnes qui ont suivi une formation trouvent du travail. Ces chiffres sont la conséquence directe d'un travail diversifié et multidisciplinaire. Le système ne pourrait fonctionner sans cette diversité : avec deux agents socioculturels, tout le monde aurait accès à la formation, mais personne n'apprendrait la maçonnerie tandis que deux instructeurs techniques donneraient beaucoup moins de chances à notre public défavorisé de se lancer. La personne doit être envisagée sous différents angles afin de mettre en valeur la force qu'elle recèle de façon optimale.

En tant qu'organisation, le multilinguisme est important, et cela ne se limite pas au néerlandais et au français : il s'agit de pouvoir parler aussi bien dans la langue des usagers que dans celle des employeurs. Nous jouons un rôle de pont dans la communication. Pour les employeurs, il est notamment important de faire ce que l'on promet, condition que nous remplissons grâce à nos trente années d'expérience, nos connaissances et notre réseau.

Groep Intro tend la main vers le VDAB, Actiris et l'enseignement afin de travailler avec ces jeunes. Tendre la main veut aussi dire se montrer vulnérable, tâtonner, oser échouer et en tirer les leçons. C'est un principe qu'il est cependant de plus en plus difficile de mettre en pratique sur le terrain. Les

organisations deviennent de plus en plus les exécutantes d'une politique publique sans plus avoir la possibilité d'innover.

Tout comme les jeunes, une organisation a besoin de temps, d'espace et de confiance.

4.3 Donner aux jeunes une place au sein de Groep Intro

Groep Intro souhaite miser davantage sur les jeunes à l'avenir. L'âge moyen des usagers est de 30 ans, voire 33 ans en Flandre. Dans la perspective de la transition, cela veut dire que ces personnes se trouvent dans une zone grise depuis déjà très longtemps. Ils ont quitté l'enseignement entre 18 et 20 ans et n'arrivent chez nous qu'une décennie plus tard. Afin de rajeunir l'âge de l'arrivée à notre service, nous voulons explorer deux pistes : d'une part, offrir plus de chances aux jeunes au sein des parcours déjà existants et, d'autre part, constituer des parcours spécifiques pour les jeunes.

Il est important, quand il s'agit de jeunes, de travailler dans leur environnement habituel. Pour bon nombre d'entre eux, c'est une montagne infranchissable que de, par exemple, faire eux-mêmes le pas vers un organisme de formation ; les jeunes sont beaucoup moins mobiles que ce que nous pensons. Nous voulons proposer des formations dans leur propre environnement, afin de faciliter la prise en compte de leurs centres d'intérêt et de leur monde.

Il faut aussi aller beaucoup plus activement à la rencontre des jeunes. Ils sont pour ainsi dire « entraînés » à mettre les choses en doute. Souvent, ils veulent prouver que nous allons nous aussi les laisser tomber. Il est alors important de pouvoir recadrer quand il le faut, mais aussi de ne pas les laisser en plan. À une suspension de suivi succède par exemple un entretien de rétablissement, après lequel le fil du parcours peut être repris ou d'autres initiatives peuvent être envisagées par le biais d'autres instances.

Enfin, il faut donner aux jeunes du temps, de l'espace et de la confiance. C'est ce que dit clairement le proverbe : « *On ne fait pas pousser l'herbe en tirant plus fort dessus, mais en lui donnant du temps, de l'engrais, de l'eau et de la lumière, et l'herbe poussera à son rythme quoi qu'on fasse.* » Nous devons être prêts pour le moment où le jeune le sera. Tout ce qui précède est peine perdue.

III. PISTES DE TRAVAIL ÉVOQUÉES LORS DE LA TABLE RONDE

Temps et espace

Les jeunes ont besoin de temps et d'espace pour s'épanouir et se construire une vie à eux par essais et erreurs. Les formations ou les parcours d'emploi n'ont de sens qu'à heure et à temps.

Il en va de même pour les organisations qui doivent elles aussi pouvoir s'atteler au travail de manière créative et identifier par tâtonnements ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Une organisation ou une activité doit pouvoir grandir, car ce n'est parfois que bien plus tard que l'on recueille les fruits des efforts consentis.

Un travail intégral et transversal

Le jeune est une personne, qui a des intérêts, des questions, des besoins et des qualités ; travailler avec une personne, c'est autre chose que travailler sur une problématique. Afin d'appréhender une personne dans son intégralité, des contacts doivent être noués avec d'autres organisations.

Prévention

Cela n'a pas de sens d'attendre 18 ans pour travailler l'autonomie des jeunes. Il faut penser bien avant en termes de transition et se demander où des mesures préventives peuvent être prises. La famille, l'école ou la maison de quartier pourraient alors jouer un rôle plus important.

Zone grise

Les jeunes se trouvent déjà trop souvent dans ce qu'on appelle une zone « grise ». Cette zone doit être remplie aussi utilement que possible. Les activités proposées doivent correspondre au mieux avec « le monde des jeunes » et permettre la créativité.

N'exclure personne

Tout le monde doit avoir sa chance. Il est important d'accueillir aussi des jeunes sous l'influence de l'alcool ou de drogues et de ne pas uniquement bâtir les projets sur les jeunes qui offrent les meilleurs chances de succès.

Être attentif à la dimension de genre

Le rapport thématique n'est-il représentatif que pour les jeunes hommes de 18 à 24 ans ? La question n'est pas posée mais peut fournir des pistes intéressantes. Dans quelle mesure les jeunes femmes sont-elles représentées dans le rapport ?

ANNEXE I: PARTICIPANTS À LA TABLE RONDE

	Nom	Prénom	Organisme	@
1	AHIDAR	Fouad	Brussels Hoofdstedelijk Parlement	fahidar@bruparl.irisnet.be
2	AKATSHI	Ursule	Parlement bruxellois	akatshi@ulb.ac.be
3	AKOUZ	Mustapha	Cabinet R. Vervoort	makouz@vervoort.irisnet.be
4	ALLEGAERT	Thomas	sp.a-fractie - Brussels Hoofdstedelijk Parlement	tallegaert@bruparl.irisnet.be
5	BAKHAI	Nacim	CPAS Schaerbeek	secretariatsas@cpas-schaerbeek.be
6	BASTIN	Sélénéa	Mission Locale de Saint-Gilles	s.bastin@mlsg.irisnet.be
7	BEECKMAN	Martine	CPAS Watermael-Boitsfort	martine.beeckman@publilink.be
8	BENHAMOU	Belchaire	Home Baudouin	-
9	BLANCKE	Birger	Bico-Federatie	bico.federatie@skynet.be
10	BOON FALLEUR	Huguette	Maison d'accueil « Le chant d'Oiseau »	huguette.boon.falleur@skynet.be
11	BRAECKMAN	Dominique	Parlement bruxellois	dominique.braeckman@ECOLO.BE
12	BRIKE	Xavier	SOS Jeunes Quartier Libre	xavier.brike@gmail.com
13	BURGUET	Damien	ATD-Quart-Monde	damien.burguet@quartmonde.be
14	CACCIA DOMINIONI	Leopoldina	Bruxelles-Formation	l.cacciadominioni@bruxellesformation.be
15	CARTHE	Michèle	Parlement bruxellois	mcarthe@parlbru.irisnet.be
16	COLSON	Michel	Parlement bruxellois	michel.colson@fdf.be
17	CULOT	Jean-François	CPAS Berchem-St-Agathe	jfculot@cpasberchem.irisnet.be
18	DAENENS	Sabine	Kabinet B. Grouwels	sdaenens@grouwels.irisnet.be
19	DAHMANE	Aziz	Service de prévention de Saint-Gilles	-
20	DARDENNE	Olivia	La Strada	odardenne@lastrada.irisnet.be
21	DE DECKER	Benoit	Solidarcité	direction@solidarcite.be
22	DE FOY	Tanguy	Département "Adolescents et Jeunes Adultes", Centre Chapelle-aux-Champs	tanguy.defoy@apsyucl.be
23	DE HAEN	Jan	Brusselse cel diversiteit	jdehaen@actiris.be
24	DE SWAEF	Nathalie	Groen - Brussels Parlement	Nathalie.DeSwaef@groen.be
25	DECLERCQ	Sonia	SOS Jeunes Quartier Libre	-
26	DEFRANCE	Sébastien	CPAS Jette	sebastien.defrance@publilink.be
27	DEGUERRY	Murielle	Observatoire de la Santé et du Social	mdeguerry@ccc.irisnet.be
28	DEMOULIN	Laurent	asbl Diogènes	asbldiogenesvzw@hotmail.com
29	DESLAGMULDER	Christine	CPAS Schaerbeek	secretariatsas@cpas-schaerbeek.be
30	DESMEDT	Samuel	Fédération Wallonie-Bruxelles	samuel.desmedt@cfwb.be
31	DETRY	Jacqueline	DGAJ	jacqueline.detry@cfwb.be
32	DETRY	Isabelle	Institut National de Criminalistique et de Criminologie	isabelle.detry@just.fgov.be
33	DEVOS	Thomas	JES	thomas.devos@jes.be

34	DIRIX	Anne	Parlement bruxellois	anne.dirix@ecolo.be
35	DROUART	Jérémie	Cabinet C. Doulkeridis	jdrouart@doulkeridis.irisnet.be
36	DUPUIS	Françoise	Parlement bruxellois	fdupuis@parlbru.irisnet.be
37	DUSSART	Valérie	COCOF - service Phare	-
38	EDDEBBARH	Mounir	service de prévention de Saint-Gilles	meddebarh@stgilles.irisnet.be
39	EL JAOUHARI	Zinab	Kabinet I. Lieten	zinab.eljaouhari@vlaanderen.be
40	ENGLERT	Marion	Observatoire de la Santé et du Social	menglert@ccc.irisnet.be
41	ETIENNE	Isabelle	Services d'aide aux Justiciables Cocom - La Strada	ietienne@lastrada.irisnet.be
42	FALASCHI	Marco	CEFA de St-Gilles	marco.falaschi.r66@gmail.com
43	FEDI	Namuezi	Habitat et Humanisme	namuezi@habitat-humanisme.be
44	FEYAERTS	Gille	Observatorium voor Gezondheid en Welzijn	gfeyaerts@ggc.irisnet.be
45	FRERE	Christine	Centre de planning familial La Famille Heureuse	Christine9520@hotmail.com
46	GAJEWSKI	Céline	CEFA de St-Gilles	pms.cefa.stgilles@gmail.com
47	GATTI	Olivier	CEMO-KAP	olivier.gatti@cemoasbl.be
48	GERADIN	François	FeBISP	geradin@febisp.be
49	GEUENS	Sophie	Service de Réinsertion Sociale	geuens.srs@gmail.com
50	GITTENAER	Anke	Gevangenis Sint-Gillis – Vlaamse Overheid	anke.gittenaer@wvg.vlaanderen.be
51	GOBERT	Dominique	CPAS Schaerbeek	
52	GODART	Sébastien	CEMO-KAP	sebastien.godart@cemoasbl.be
53	GREGOIRE	Fabrice	Home Baudouin	-
54	GUEDOUH	Sabah	CPAS Saint-Josse-ten-Noode	-
55	GUILLAUD	Véronique		veronique.guillaud@ors.bgc.be
56	HALLEZ	Gilles	CASG WOLU-SERVICES	ghallez.casg.woluserVICES@telenet.be
57	HARRAGA	Hassan	Maison de l'emploi et de la formation	hassan.harraga@mefbruxelles.be
58	HENRY	Geneviève	Home Baudouin	carmen.lopez@homebaudouin.be
59	JACOBS	Aline	Fami-Home	mallorie.vandennyden@yahoo.fr
60	KAABOUN	Abou Bakr	Peterbos	bkaaboun@anderlecht.irisnet.be
61	KESTEMAN	Michel	Espace social Télé-Service	direction@tele-service.be
62	KULCSAR	Myrrhine	CPAS de Saint-Gilles – Coordination sociale	mkul@cpasstgilles.irisnet.be
63	LAHLALI	Mohamed	Cabinet R. Madrane	mlahlali@madrane.irisnet.be
64	LE GRELLE	Aurélié	CPAS Watermael-Boitsfort	aurelie.legrelle@publilink.be
65	LINCHAMPS	Jean-Louis	La Strada	jllinchamps@lastrada.irisnet.be
66	LUYTEN	Sarah	Observatorium voor Gezondheid en Welzijn	sluyten@ggc.irisnet.be
67	MALCHAIR	Corinne	URIAS - Unité de Recherche en Ingénierie et Action Sociale	cmalchair.pro@gmail.com
68	MANDANE	Annick	COCOF - Affaires sociales et santé	amandane@cocof.irisnet.be
69	MARTENS	Tina	CPAS Molenbeek-Saint-Jean	tina.martens@publilink.be
70	MARTENS	Johan	Samenlevingsopbouw Brussel	johan.martens@samenlevingsopbouw.be
71	MAUN	Jacqueline	Abaka	jacqmaun@abaka.be
72	MELKEBEKE	Stéphanie	Rock the City ASBL	Stephanie.Melkebeke@rockthecity.be

73	MIGISHA	Pierre	Parlement bruxellois	pierre@migisha.be
74	MILIS	Ann	Vrienden van het Huizeke	ann.vrienden.huizeke@skynet.be
75	MONDELAERS	Nicole	Brusselse Welzijns- en gezondheidsRaad vzw	nicole.mondelaers@bwr.be
76	MONSEREZ	Lieven	Groep Intro	lieven.monserez@groepintro.be
77	MOTTEUX-ABELOOS	Martine	Kabinet B. Grouwels	mmotteux@grouwels.irisnet.be
78	MULUMBA	Johanna	Jeunes CSC	u99jml@acv-csc.be
79	NIEUWENHUYS	Céline	FDSS	celine.nieuwenhuys@fdss.be
80	NOEL	Laurence	Observatoire de la Santé et du Social	lnoel@ccc.irisnet.be
81	NOTREDAME	Luc	Cabinet E. Huytebroeck	lnotredame@huytebroeck.irisnet.be
82	NOUEL	Martine	CAW Archipel - Puerto VZW	martine.nouel@archipel.be
83	ODDIE	Deborah	A.M.A	d.oddie@ama.be
84	OZDEMIR	Ayten	CPAS Schaerbeek	secretariatsas@cpas-schaerbeek.be
85	PAHUD	Solveig	CDCS	spahud@cdcs-cmdc.be
86	PATERNOSTRE	Brigitte	COCOM	bpaternostre@ccc.irisnet.be
87	PEETERS	Harold	CPAS Anderlecht	harold.peeters@cpas-anderlecht.be
88	PERDAENS	Annette	Observatoire de la Santé et du Social	aperdaens@ccc.irisnet.be
89	PHILIPPOT	Joëlle	COCOM	jphilippot@ccc.irisnet.be
90	PIERRET	Nathalie	MRBC - Direction du Logement	NPierret@mrbc.irisnet.be
91	POELMAN - VERBIST	Marie-Luce	Juriste	ml.verbist@poelmanjf.be
92	POLSPOEL	Liesbeth	Brussels Hoofdstedelijk Parlement	lpolspoel@bruparl.irisnet.be
93	ROBERT	Edith	CPAS Saint-Gilles	erob@cpasstgilles.irisnet.be
94	ROBERTI	Stéphane	Président - CPAS Forest	stephane.roberti@publilink.be
95	ROBIN	Lien	Gemeente Koekelberg - Dienst Tewerkstelling	lrobin@koekelberg.irisnet.be
96	ROSEMS	Truus	Groen	Truus.Roesems@groen.be
97	ROUSSEAU	Pierre-Michel	Coordination Sociale CPAS d'Ixelles	pierremichel.rousseau@cpasxl.irisnet.be
98	ROUSSEL	Christophe	Commune de Forest - Politique des Grandes Villes	ChristopheRoussel@forest.irisnet.be
99	RUDOLPH	Tinaïg	Service de Réinsertion Sociale	rudolph.srs@gmail.com
100	SAAVEDRA ULLOA	Andres	Direction générale de l'aide à la jeunesse	andres.saavedra@cfwb.be
101	SANDRA	André	Comité de citoyens sans emploi ASBL	andre.sandra@onem.be
102	SENHADJI	Khadija	Observatoire bruxellois de l'Emploi	ksenhadji@actiris.be
103	SIDIBE	Fatoumata	Parlement bruxellois	fsidibe@parlbru.irisnet.be
104	STIEVENART	Maïté	Petits Riens	stievenart@petitsriens.be
105	TALON	Jocelyne		jocelynetalon@hotmail.com
106	TAMIGNIAU	Cécile	Maison d'accueil « Le chant d'Oiseau »	cecile.tamigniau@vgz-co.be
107	THONON	Marie	Cabinet E. Huytebroeck - Cellule Aide à la jeunesse	Marie.THONON@gov.cfwb.be
108	THYS	Stéphane	Observatoire bruxellois de l'Emploi	sthys@actiris.be
109	TOLLEY	Malko	CPAS de BRUXELLES	mtolley@cpasbru.irisnet.be
110	TRIFAU	Christelle	Service Droit des Jeunes	ct@sdj.be
111	TRIPS	Alexandra	Fami-Home	mallorie.vandennyden@yahoo.fr

112	VAN DE WIEL	Angela	Samenlevingsopbouw Brussel vzw	angela.vandewiel@samenlevingsopbouw.be
113	VAN NIEUWENBORGH	Aurélie	Bico-Federatie	bico.federatie@skynet.be
114	VAN RANSBEECK	Gert	CPAS de Bruxelles	gvanransbeeck@cpasbru.irisnet.be
115	VAN RYMENANT	Catherine	CPAS Bruxelles	cvanrymenant@cpasbru.irisnet.be
116	VANDENHOVE	Roland	CPAS Molenbeek-Saint-Jean	deborah.hannaert@publilink.be
117	VANWISSEN	Amélie	CPAS Saint-Josse-ten-Noode	-
118	VERBIST	Yolande	SOS Jeunes Quartier Libre	
119	VERGARA	Francisco	Home Baudouin	-
120	VERLENT	Christel	Service de Réinsertion Sociale	verlent.srs@gmail.com
121	VINIKAS	Bruno	Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	bruno.vinikas@skynet.be
122	VITALI	Rocco	Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté	vitali@fbfp.be ; vitalirocco@gmail.com
123	VOETS	Mathieu	Vlaamse Gemeenschapscommissie - Algemene directie welzijn, gezondheid en gezin	mathieu.voets@vgc.be
124	WALRAVENS	Anne	APO	annewalravens@hotmail.com
125	WILLAERT	Alain	CBCS	awillaert@cbcs.be
126	ZAITOUNI	Fatima	SOS Jeunes Quartier Libre	fatima.zaitouni@sosjeunes.be
127			CES-Université St Louis	-



Synthèse de la table ronde

RAPPORT BRUXELLOIS SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2012

Une table ronde est organisée suite à la publication bisannuelle du rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Les conclusions du rapport y sont débattues publiquement avec l'ensemble des acteurs concernés et des pistes de travail y sont formulées pour les responsables politiques. Ces pistes de travail sont destinées à nourrir le débat parlementaire et à engager l'action politique de lutte contre la pauvreté.

Un public varié est convié à prendre part à la table ronde : les parlementaires et ministres bruxellois, les décideurs politiques locaux des communes et des CPAS, des assistants sociaux, des personnes confrontées à la pauvreté, des administrations et d'autres personnes intéressées.

Cette année, le débat a été organisé autour du thème «Jeunes en transition, adultes en devenir». Tant le rapport thématique que le plan d'action y ont été présentés. Des représentants de cinq organisations/services ont en outre été conviés à venir présenter leur travail avec les jeunes adultes : le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, la maison d'accueil @home 18-24, Groep Intro, Abaka et SOS Jeunes.

Cette synthèse de la table ronde reprend le contenu des présentations et des réactions du public.

www.observatbru.be

Ce document est également disponible en néerlandais.

Dit document is ook in het Nederlands beschikbaar onder de titel :
'Synthese van de rondetafel. Brussels armoederapport 2012'